

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 décembre 2019

DCM N° 19-12-19-1

Objet : Installation d'un Conseiller Municipal.

Rapporteur: M. le Maire

A l'issue du Conseil Municipal du 28 novembre 2019, Monsieur Yves WENDLING a démissionné. Ainsi la liste «UNE AMBITION POUR METZ» dispose d'un siège laissé vacant.

L'article L 270 du Code Electoral stipule que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte de l'installation du suivant(e) de liste en qualité de Conseiller(e) Municipal(e).

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Electoral et notamment l'article L 270,

VU le classement de la liste «UNE AMBITION POUR METZ» déposée à la Préfecture de la Moselle lors des élections de Mars 2014,

VU les démissions intervenues sur la liste «UNE AMBITION POUR METZ»,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de Monsieur Yves WENDLING, démissionnaire,

CONSIDERANT que le Code Electoral commande à ce que ce siège de Conseiller Municipal vacant revienne au suivant(e) de la liste "UNE AMBITION POUR METZ",

CONSIDERANT l'installation en conséquence du suivant(e) de liste en qualité de Conseiller(e) Municipal(e) de la Ville de Metz,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PREND ACTE de l'installation de :

- M. Jean-Claude TOSI
en qualité de Conseiller Municipal de la Ville de Metz.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Metz,
Conseiller Départemental de la Moselle
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Assemblées
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 5.6 Exercice des mandats locaux

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21 Dont excusés : 12

Décision : SANS VOTE